

Relations CE/Turquie: gestion indirecte centralisée de l'aide financière de préadhésion conformément à l'article 54, paragr. 2, point c, du règlement financier

2004/0285(CNS) - 18/01/2005

La commission a adopté le rapport de son président, M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), qui approuve la proposition sans modification au titre de la procédure de consultation.